Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260914-BEX_2026_25-DE

# BUREAU EXECUTIF

Séance du 14/09/2026
Délibération n°11

L'an deux mille vingt-six, lundi quatorze septembre à quinze heures trente, se sont réunis, les membres du bureau exécutif de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi sept du mois de septembre deux mille vingt-six.

| Nombre de membres du bureau | |
|---|---|
| En exercice | 18 |
| Présents physiquement | 15 |
| Présents en visioconférence | 0 |
| Votants | 15 |
| Vote | |
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

En présence de l'ensemble des membres du Bureau exécutif à l'exception de :
M. Franck PICHOT, Vice-Président délégué Mobilités
Mme Françoise BOUSSEKEY, Vice-Présidente déléguée Affaires Générales et Ressources Humaines
M. Jean-Luc LEVESQUE, Conseiller délégué Energie - Climat

Secrétaire de séance : Marie-Laure PONDARD

## DECHETS – CESSION DE MODULAIRES USAGES A LA COMMUNE DE CONQUEREUIL

*La présente délibération a pour objet d'accorder la vente de 2 modulaires de type ALGECO appartenant à REDON Agglomération à la commune de Conquereuil.*







**Rapport de Monsieur Yoann LE FOL, Vice-président,**

Le service de collecte des déchets a déménagé sur le nouveau centre de transfert de Saint-Nicolas-de-Redon en janvier 2026. L'ancien site situé rue de la vieille ville à REDON doit être débarrassé et fera l'objet d'une dépollution. REDON Agglomération possède sur ce site 7 modulaires de type ALGECO qui étaient utilisés par la régie collecte comme base de vie (vestiaires et bureaux d'exploitation).

Afin de permettre une réutilisation des modulaires et d'éviter leur destruction, le pôle déchet de REDON Agglomération a cherché de nouveaux usages à ces équipements, d'abord au sein des services de la collectivité et ensuite auprès de ses associations partenaires.

Dans ce cadre, l'association RECYCLE ET DON, par l'intermédiaire de la mairie de Conquereuil s'est montrée intéressée pour récupérer deux modulaires afin de les réutiliser dans le cadre de son activité de Recyclerie (stockage d'objets et produits destinés à la vente).
Les autres modulaires seront récupérés par le service déchèterie et la direction patrimoine de REDON Agglomération.
Le coût de cession a été établi de manière à couvrir les coûts logistiques des opérations de grutage et de transport. Il est de 602,50€ par modulaire.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260914-BEX_2026_25-DE

**VU** la délibération n°63_CC_2026_172 du 15 juin 2026 ayant pour objet les délégations du Conseil Communautaire vers le Bureau Exécutif ;

**CONSIDERANT** que l'activité de collecte des déchets ménagers a été déménagée sur le nouveau centre de transfert à Saint-Nicolas-de-Redon ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la fin d'exploitation du site de l'ancien centre de transfert des déchets ménagers situé rue de la vieille ville à Redon, il est nécessaire d'enlever les équipements présents pour permettre la dépollution du site et son déclassement ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement);

**CONSIDERANT** l'état d'usure avancé des bâtiments modulaires ;

**CONSIDERANT** la demande d'achat formulée par l'association Recycle et Don et la commune de Conquereuil le 10/07/2026 ;

**CONSIDERANT** le prix fixé à 602,50€ par modulaire correspondant au coût de grutage et de transport ;

**Sur ce rapport, le Bureau Exécutif décide :**

- **de céder à la commune de Conquereuil les 2 modulaires au prix total de 1 205€ TTC ;**
- **d'émettre les titres de recettes correspondants ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 15 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance le 14/09/2026

Le Secrétaire de séance,
Marie-Laure PONDARD

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34